



Valoriser les compétences expatriées et cultiver le capital d'intérêt pour notre industrie dans les filières de haute technologie aux Etats-Unis.

Boston, le 20 octobre 2003

**A l'attention de Monsieur Francis Mer,
Ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie.**

Monsieur Le ministre,

Dans la perspective de l'entrevue que vous avez bien voulu lui accorder lors de votre visite à Boston, le chapitre des CCEF de Nouvelle Angleterre s'est saisi, avec l'aide de la Mission Economique de Boston et de l'Attaché scientifique auprès du Consulat général de France, du problème de la promotion des intérêts français aux Etats-Unis dans les filières de hautes technologies.

Pour favoriser la pénétration du marché et du tissu économique américain par nos entreprises, **nous suggérons de :**

- 1. mieux exploiter les compétences et l'expertise des Français expatriés au profit des entreprises françaises à la recherche de débouchés extérieurs ;**
- 2. cultiver le capital de connaissance et d'appréciation favorable dont dispose notre industrie dans les milieux d'affaires et les cercles scientifiques américains.**

Deux réflexions préliminaires justifient ces suggestions :

En dépit des inquiétudes légitimes suscitées par la fuite des cerveaux vers les Etats-Unis, celle-ci est sans doute un véritable atout pour notre industrie dès lors que ce capital de compétences est valorisé comme relais de notre industrie à l'étranger et que l'expérience et l'expertise accumulées sont mises en valeur, indépendamment du retour physique des expatriés, au profit des entreprises françaises.

Les tensions diplomatiques bilatérales ont occulté l'important capital d'intérêt et d'opinions favorables pour notre industrie dans les milieux d'affaires américains (et tout particulièrement dans les filières technologiques et les milieux universitaires) qu'il convient d'entretenir et de cultiver au profit de nos intérêts commerciaux.

I. Mieux exploiter les compétences et l'expérience des Français expatriés pour développer nos exportations :

A cette fin, **nous suggérons de :**

- 1. recenser de façon systématique ceux de nos compatriotes expatriés qui le souhaitent** (par l'établissement d'une base de données matricielle croisant l'identité des intéressés et leurs qualifications et domaines de compétence et consultable sur internet par mots-clés) et mettre cette base de données (qui doit être établie et mise à jour par les services de l'Etat, les chambres de commerce françaises à l'étranger et les CCEF) à la disposition à la fois des pouvoirs publics (à des fins d'intelligence économique par exemple) et surtout des entreprises qui prospectent le marché américain.
- 2. favoriser la mobilisation des compétences et de l'expertise des expatriés par nos entreprises** (en amendant le régime des VIE notamment).

La plupart des très nombreux Français, qui ont choisi de s'expatrier aux Etats-Unis, souhaitent conserver un lien étroit avec la France et se montrent disposés à mettre leur expérience au service de notre industrie (ils regrettent même souvent de ne pas être plus souvent sollicités). Ce capital de compétences et d'expérience nous paraît sous-exploité.

L'expatriation de nos compatriotes est un vecteur essentiel du rayonnement de la France à l'étranger et on déplore souvent à juste titre que leur nombre est insuffisant ou leur séjour trop éphémère sur la plupart des marchés extérieurs pour conforter la présence commerciale de nos entreprises. Les « cerveaux » français expatriés constituent autant de « vitrines » de la France à l'étranger, autant de manifestations tangibles de son excellence technologique et autant de vecteurs de transferts du savoir-faire scientifique, technique, industriel et commercial de notre pays et de ses entreprises.

Sur un marché aussi vaste que l'est le marché américain, la **mutualisation de cette expérience professionnelle** est décisive. Or, celle-ci n'est pas encore suffisamment organisée. Le réseau des CCEF peut constituer le noyau d'un tel réseau de compatriotes impliqués dans les hautes technologies aux Etats-Unis, mais il faut sans doute tendre à plus d'exhaustivité compte tenu de la multiplicité et de la complémentarité des compétences requises sur un marché aussi vaste et concurrentiel.

Sur un marché où l'emploi est précaire tout particulièrement dans la conjoncture actuelle, ces compétences peuvent éventuellement être mobilisées (c'est à dire les intéressés être recrutés) par des entreprises françaises. Un tel recensement peut donc faire aussi office de **bourse d'emploi virtuelle**.

Peut-on aller jusqu'à structurer ce réseau de compatriotes en **pépinières virtuelles d'entreprise** en regroupant les compétences complémentaires (dans une filière d'activité ou une zone géographique) sous un même portail, voire sous le patronage des chapitres régionaux locaux de CCEF ?

L'Etat français offre aux jeunes diplômés l'opportunité d'une première expatriation grâce au régime des VIE. Mais il paraît tout aussi essentiel de favoriser l'expatriation de jeunes cadres disposant de quelques années d'expérience professionnelle. Peut être peut-on envisager d'élargir le régime des VIE aux candidats ayant dépassé la limite d'âge (28 ans) mais entrés dans le vie active depuis plusieurs années.

II. Cultiver le capital de connaissance et d'appréciation favorable dont dispose notre industrie dans les milieux d'affaires et les cercles scientifiques américains :

A cette fin, nous suggérons de :

- 1. identifier les opérateurs américains qui sont familiers des performances de notre industrie et peuvent au besoin relayer leur appréciation favorable ;**
- 2. favoriser l'acquisition par les entreprises françaises des compétences américaines qui leur font défaut.**

On déplore généralement que la France ne soit pas réputée aux Etats-Unis pour ses performances technologiques. C'est sans doute vrai dans l'opinion publique au sens large, mais ça ne l'est pas dans les milieux scientifiques, ni dans les filières de haute technologie où le savoir-faire français n'est nullement mésestimé. En revanche, la connaissance et l'appréciation positive de notre savoir-faire sont disséminées – elles sont le fait de scientifiques qui ont collaboré avec des laboratoires français, de cadres qui ont été employés dans des entreprises françaises ou leurs filiales américaines, d'anciens stagiaires ACTIM.

Un recensement systématique de ces interlocuteurs privilégiés et relais d'opinion potentiels devrait servir aux pouvoirs publics (à des fins d'intelligence économique) ainsi qu'aux entreprises françaises (à des fins pratiques immédiates) qui prospectent le marché américain et leur permettre d'exploiter ces compétences techniques, industrielles et commerciales.

Mais les entreprises françaises qui prospectent le marché américain n'ont pas seulement besoin de relais aux Etats-Unis pour pénétrer le tissu industriel, elles doivent aussi être en mesure d'acquérir des compétences proprement américaines (en commerce international et en marketing notamment qui font souvent cruellement défaut aux jeunes entreprises françaises innovantes dans leur stratégie d'internationalisation), voire de lever des capitaux aux Etats-Unis (publics ou privés) incomparablement plus abondants de ce côté-ci de l'Atlantique.

Ne faut-il pas **favoriser l'emploi temporaire de jeunes cadres américains dans les sociétés françaises** prospectant le marché américain en élargissant à un tel recrutement les aides publiques à l'exportation (assurance-prospection délivrée par la Coface, aides régionales) ? En comparaison de l'économie américaine, notre économie ne repose pas suffisamment sur l'attraction exercée sur les « cerveaux » du monde entier.

Pour capitaliser l'intérêt et l'appréciation favorable pour notre industrie d'un grand nombre d'opérateurs américains, ne devrait-on pas leur proposer aussi l'opportunité d'une expérience approfondie d'une filière de production ou d'un secteur d'activité dans notre pays ?

Au delà du réseau des anciens stagiaires de l'ACTIM, il convient sans doute favoriser l'établissement de réseaux d'hommes et de femmes d'affaires, d'ingénieurs ou de scientifiques américains qui savent et apprécient les performances de notre industrie. Pourquoi ne pas organiser les stages ACTIM pour cadres étrangers de façon à ce que ces stagiaires assurent une prestation de service au profit d'entreprises françaises en phase de prospection des marchés extérieurs ?

Dans l'espoir que ces suggestions servent à votre réflexion, nous vous prions de recevoir, Monsieur Le Ministre, l'expression de notre considération distinguée.

Les Conseillers du commerce extérieur de la France,
Section USA-Boston, Nouvelle-Angleterre.

Conseillers du Commerce Extérieur de la France
Section USA – Boston Nouvelle Angleterre

c/o Jean Rauscher - 31 Prospect Avenue – Arlington, MA 02476 (USA), Tel 978 869 2525